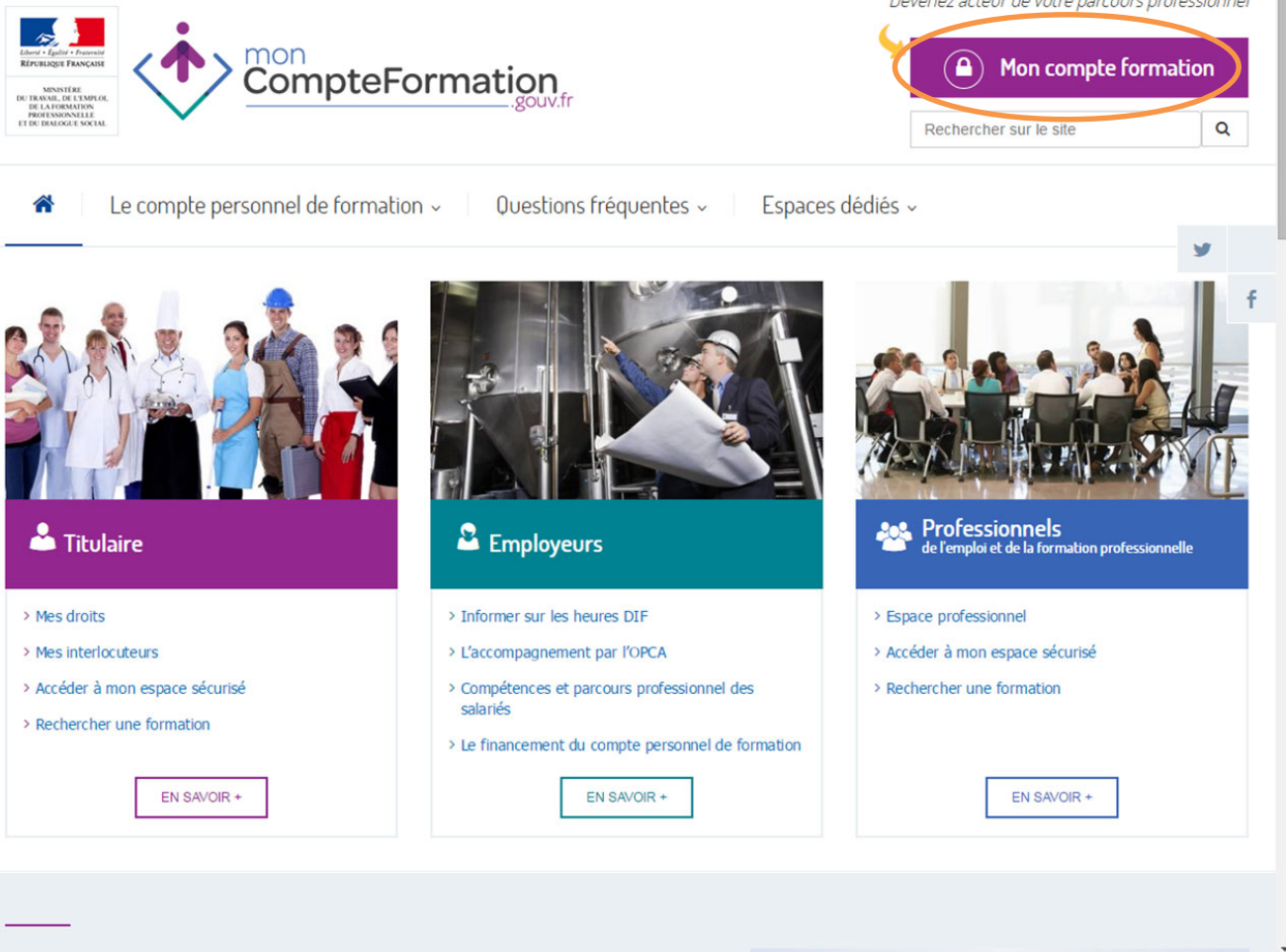


Saisir son solde DIF

Titulaire

Processus de saisie du solde DIF



Devenez acteur de votre parcours professionnel

Rechercher sur le site

Le compte personnel de formation ▾ | Questions fréquentes ▾ | Espaces dédiés ▾

Titulaire

- > Mes droits
- > Mes interlocuteurs
- > Accéder à mon espace sécurisé
- > Rechercher une formation

EN SAVOIR +

Employeurs

- > Informer sur les heures DIF
- > L'accompagnement par l'OPCA
- > Compétences et parcours professionnel des salariés
- > Le financement du compte personnel de formation

EN SAVOIR +

Professionnels
de l'emploi et de la formation professionnelle

- > Espace professionnel
- > Accéder à mon espace sécurisé
- > Rechercher une formation

EN SAVOIR +

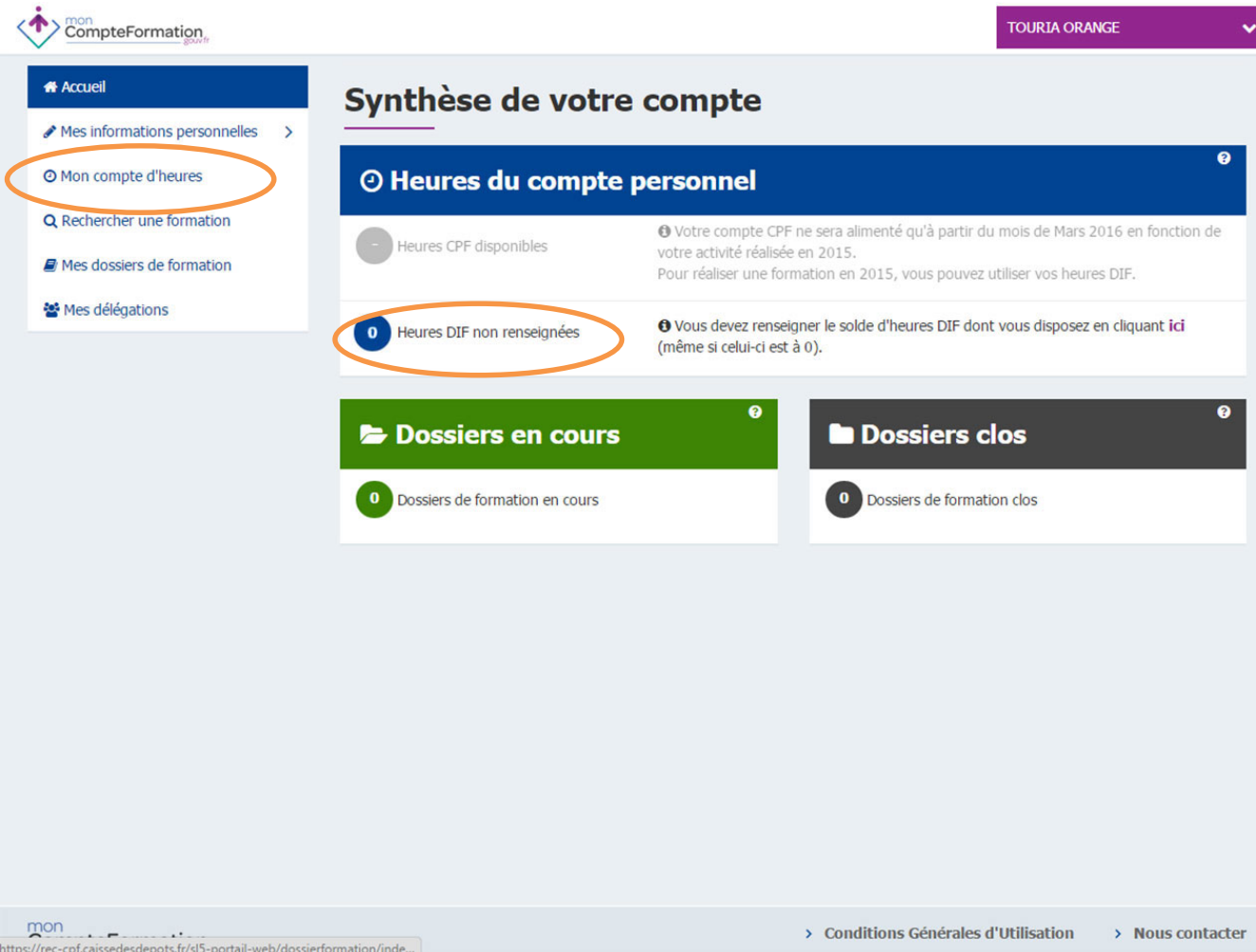
Bonjour et bienvenue sur ce tutoriel du compte personnel de formation.

Nous allons vous montrer comment saisir votre solde d'heures de DIF (Droit Individuel à la Formation).

Pour effectuer une formation, il vous faudra initialiser votre compte en saisissant le solde de vos heures de DIF.

Il figure soit sur votre fiche de paie de décembre 2014 ou de janvier 2015, soit sur un document que votre employeur doit vous transmettre avant fin janvier 2015.

Pour saisir vos heures de DIF, vous devez être inscrit sur votre espace personnel sécurisé. Pour vous connecter, cliquez sur le bouton « Mon compte formation » situé en haut à droite du site public www.moncompteformation.gouv.fr



mon CompteFormation .gouv.fr

TOURIA ORANGE

Synthèse de votre compte

Heures du compte personnel

Heures CPF disponibles

Heures DIF non renseignées

Dossiers en cours

Dossiers de formation en cours

Dossiers clos

Dossiers de formation clos

Conditions Générales d'Utilisation | Nous contacter

Sur votre espace, vous pouvez voir la synthèse des informations concernant votre compte d'heures ou de vos dossiers de formations, en cours ou clos.

Vous pouvez noter que votre compte d'heures est par défaut de zéro heures. Pour le modifier, cliquer sur « Mon compte d'heures ».

Mon compte d'heures

Le solde DIF doit obligatoirement être saisi avant de créer un premier dossier de formation. Si le salarié a plusieurs employeurs, il faut saisir la somme des heures DIF acquises.

Attention : lorsque le dossier de formation est validé, il n'est plus possible de saisir ou de modifier le DIF.

Saisissez le solde du DIF

h

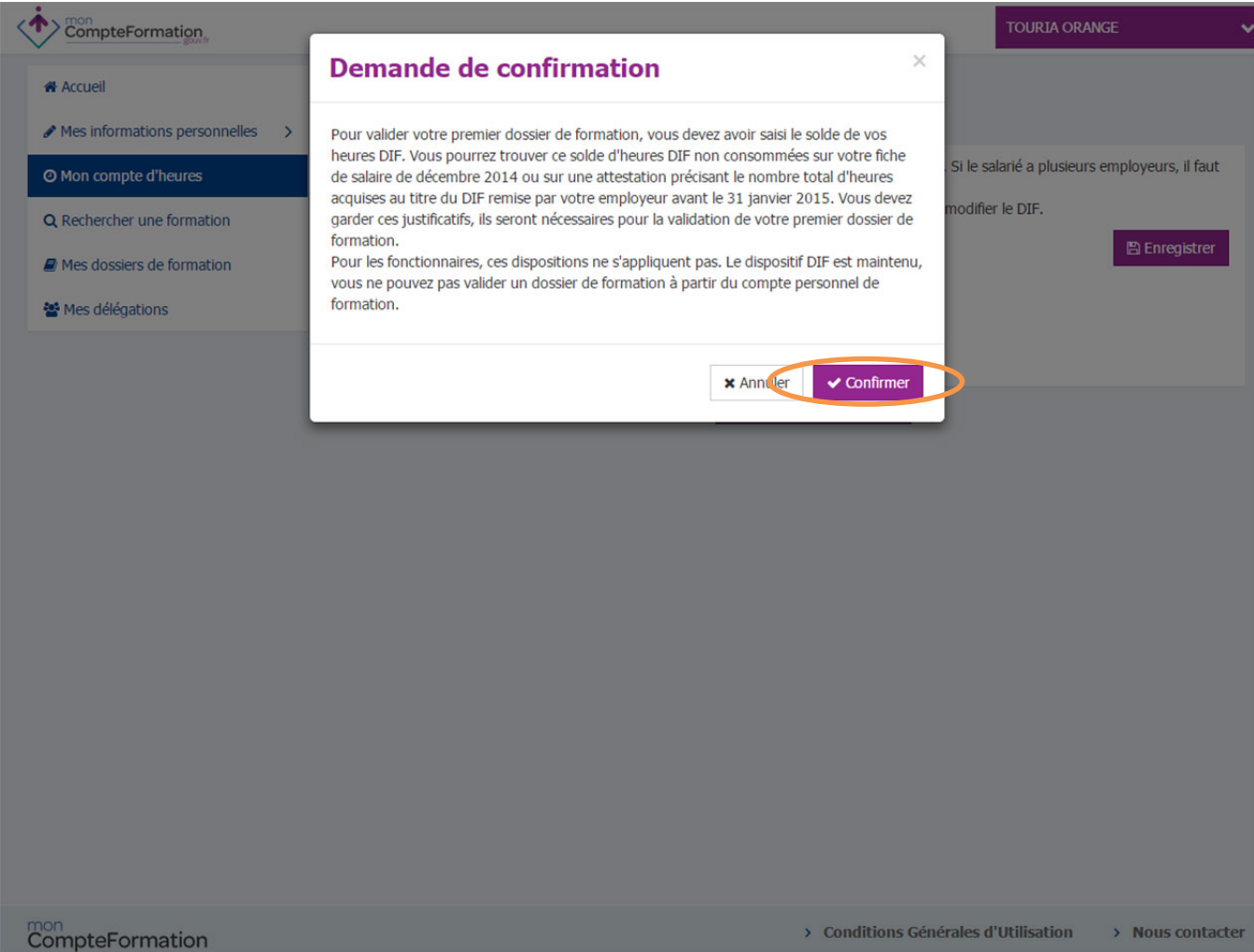
Enregistrer

Aucun mouvement n'a été porté à la connaissance du compte d'heures CPF.

Tutoriel : Renseigner son Dif

Vous devez saisir le nombre de vos heures de DIF dans le champs prévu puis enregistrer.

Par exemple si vous disposez de 45 heures de DIF, ils sont saisis ici, puis enregistrez, ensuite confirmez.



The screenshot shows the 'mon CompteFormation' interface. A modal dialog box titled 'Demande de confirmation' is centered on the screen. The dialog contains the following text:

Demande de confirmation

Pour valider votre premier dossier de formation, vous devez avoir saisi le solde de vos heures DIF. Vous pourrez trouver ce solde d'heures DIF non consommées sur votre fiche de salaire de décembre 2014 ou sur une attestation précisant le nombre total d'heures acquises au titre du DIF remise par votre employeur avant le 31 janvier 2015. Vous devez garder ces justificatifs, ils seront nécessaires pour la validation de votre premier dossier de formation.

Pour les fonctionnaires, ces dispositions ne s'appliquent pas. Le dispositif DIF est maintenu, vous ne pouvez pas valider un dossier de formation à partir du compte personnel de formation.

At the bottom of the dialog, there are two buttons: 'Annuler' (with a close icon) and 'Confirmer' (with a checkmark icon). The 'Confirmer' button is circled in orange.

The background interface shows a navigation menu on the left with items: 'Accueil', 'Mes informations personnelles', 'Mon compte d'heures' (selected), 'Rechercher une formation', 'Mes dossiers de formation', and 'Mes délégations'. The top right shows the user name 'TOURIA ORANGE' and a dropdown arrow. Below the dialog, there is a section titled 'Si le salarié a plusieurs employeurs, il faut modifier le DIF.' with an 'Enregistrer' button.

At the bottom of the page, there are links for 'Conditions Générales d'Utilisation' and 'Nous contacter'.

Confirmer votre saisie.

Synthèse de votre compte

Heures du compte personnel

Heures CPF disponibles

ⓘ Votre compte CPF ne sera alimenté qu'à partir du mois de Mars 2016 en fonction de votre activité réalisée en 2015. Pour réaliser une formation en 2015, vous pouvez utiliser vos heures DIF.

45 Heures DIF disponibles

ⓘ Vous pouvez modifier le solde [ici](#) tant qu'aucun dossier de formation n'a été validé.

Dossiers en cours

0 Dossiers de formation en cours

Dossiers clos

0 Dossiers de formation clos

Votre compte d'heures est maintenant mis à jour, vous pouvez désormais créer un dossier de formation.

Vous avez la possibilité de modifier ces heures si vous le souhaitez, jusqu'à ce qu'elles soient utilisées pour la première fois dans le cadre d'un projet de formation.

A ce titre, il est important de conserver le justificatif de vos heures de DIF qui vous sera demandé pour la validation de ce projet.